

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

DENONÇANT LES MENACES PESANT SUR LES AVOCATS INTERVENANT DANS LA DÉFENSE DES MIGRANTS

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 7 juillet 2017

* *

Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale le 7 juillet 2017,

CONNAISSANCE PRISE du courrier anonyme et des menaces reçues par Mireille Damiano, avocate au Barreau de Nice qui intervient dans la défense de migrants, notamment des mineurs irrégulièrement refoulés à la frontière italienne, et de ceux qui leur viennent en aide,

RAPPELLE que la défense de tous, et particulièrement des plus vulnérables, indépendamment de toutes considérations d'ordre politique, religieux, philosophique, social, constitue le devoir et l'honneur de tous les avocats.

S'INQUIÈTE du climat que révèle cet incident ;

REITERE son soutien à l'avocate ainsi attaquée ;

RAPPELLE les principes de base relatifs au rôle du Barreau adoptés par le VIII^{ème} congrès des Nations Unies qui font obligation aux pouvoirs publics de veiller à ce que les avocats « a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; b) (...); et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie ».

DEMANDE aux autorités de rappeler publiquement la légitimité de l'action professionnelle des avocats et l'inconditionnalité de l'accès au conseil et à la défense.

DEMANDE au Ministère public d'ouvrir une enquête en vue d'identifier les auteurs de ces menaces.

S'ENGAGE à être présent aux côtés de Mireille Damiano dans toute procédure qu'elle déciderait d'initier.

* *

Fait à Paris le 7 juillet 2017